

Rapport annuel 2025 détaillant les crédits perçus par l'AGFPN

I. Déclaration sur l'honneur.

Je soussigné Bruno BARBIER, Président de l'UNIIC (Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication), dont le siège social se situe au 11, boulevard Brune 75014 Paris, déclare sur l'honneur que les fonds AGFPN versés à l'UNIIC ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du Code du travail.

II. Identification des financements reçus.

Pour l'exercice 2025, nous avons reçu les sommes suivantes :

- Le 29/07/2025 : 4 314,00 €,
- Le 21/10/2025 : 7 106,00 €,
- Le 12/12/2025 : 7 106,00 €,
- Le 23/01/2026 : 6 852,00 €,
- Le 30/04/2026 : 8 381,00 €.

Soit un total de 33 760,00 €. Cette somme a été comptabilisée sur le compte « 70880000 - Autres produits d'activité annexes ».

III. Identification des moyens mis en œuvre.

Les missions de l'UNIIC sont les suivantes :

Mission 1 – « la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement par les OP » :

- Conception des accords paritaires formation, emploi, compétences, classification, prévoyance sociale conventionnelle, préambule d'une Convention Collective, fusion avec l'IDCC 614 Sérigraphie et procédés d'impression numérique,
- Explication par voie de flash ou de visioconférence du contenu des accords signés,
- Gestion de la gouvernance de la CPPNI et de la CPNEFP,
- Gestion des groupes techniques paritaires (classifications, prévoyance, formation, etc..),
- Animation de réunions techniques pour s'approprier l'accord « classification »,
- Traduction dans les entreprises de l'EDEC PIC3 & PIC4,
- Elaboration des référentiels des CQP et inscription au RNCP,
- Lien avec la gouvernance de l'OPCO EP,

Mission 2 – « la participation des OP à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat »

- Traduction des conclusions de l'EDEC dans les entreprises du secteur avec construction de boîte à outil,
- Projet de cahier des charges d'un Contrat d'Etude Prospective (logistique et sérigraphie)
- Animation du Fonds de développement territorial et des bassins graphiques,
- Constitution du comité de sélection et choix des consultants,
- Conception des actions prioritaires de branche en matière de formation,
- Constitution d'un plan d'animation des CFA de branche,
- Négociation des coûts contrats en CPNE par type de diplôme,
- Conception d'un dispositif PRO CQP pour accompagner les blocs de compétences des ouvriers et des techniciens de la branche.

Missions d'intérêt général engagés	Montant des charges 2025 directement imputables à la mission	Quote part de charges générales retenues au titre de l'exercice 2025	Montant total par mission
Mission 1	83 022 €	14 751 €	97 773 €
Mission 2	2 510 €	523 €	3 033 €
Total général	85 532 €	15 274 €	100 806 €

IV. Processus d'affectation des charges.

Les charges sont affectées aux missions en fonction de leur nature. L'UNIIC représente les entreprises de l'Imprimerie de labeur au sein de plusieurs commissions :

- Commission Paritaire de la Convention Collective Nationale,
- Commission Paritaire Nationale de l'Emploi,
- Conseil administration Groupe LOURMEL,
- Conseil administration CARPILIG Prévoyance,
- Commission d'approbation des comptes de la Alliance Professionnelle (caisse de retraite),
- Commission Paritaire du Comité de Développement des Bassins Territoriaux,
- Commission Paritaire de la SPP Communication Graphique d'OPCO EP.

Les permanents de l'UNIIC sont affectés en fonction du temps passé dans les différentes commissions, ainsi que le temps passé pour la préparation de ces mêmes commissions.

Les temps passés ont été valorisés sur la base du coût horaire brut chargé des collaborateurs augmenté d'un coût indirect intégrant les charges de structure.

Les charges directes engagées pour la réalisation des missions, tels que les frais de déplacement remboursés aux partenaires sociaux, ont été affectés par mission.

Le coût des locaux a été affecté au prorata des jours de réunion sur la base du coût journalier des locaux occupés.

V. Descriptif des moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

L'UNIIC met à disposition de certaines réunions, CPPNI, CPNEFPIIG, Fond territorial, qui se sont tenues en partie en présentiel et en partie en visio-conférence, une salle de réunion qui est valorisée. En 2025, il y a eu 19 réunions soit un coût total de 3 165 €.

Les coûts directs et indirects des représentants permanents affectés aux missions ont été les suivants :

- Pascal BOVERO : 35 134 €,
- Iris DELLOYE : 21 630 €,
- Claudine FLORANGE : 4 263 €,
- Michel LE LOUS : 4 301 €,
- Richard NAVEZ : 9 769 €,
- Philippe VALAINS : 22 759 €,
- Hubert BALARESQUE : 2 949 €.

Fait à Paris le 23 juin 2026

Bruno BARBIER

Président

